

REPUBLIQUE TOGOLAISE
INFO CORONAVIRUS
Pour toute information contactez le numéro vert
111

KNTB 102.7 Fm Devient **Radio one** KNTB 102.7
Suivez nous f @
One Radio Numéro 1 au Togo
www.oneradio.tg
(+228) 70121515
contact@oneradio.tg



L'OTR va s'établir à Bassar : P.3
Kokou Tchodié lance les travaux de construction du bâtiment des Impôts

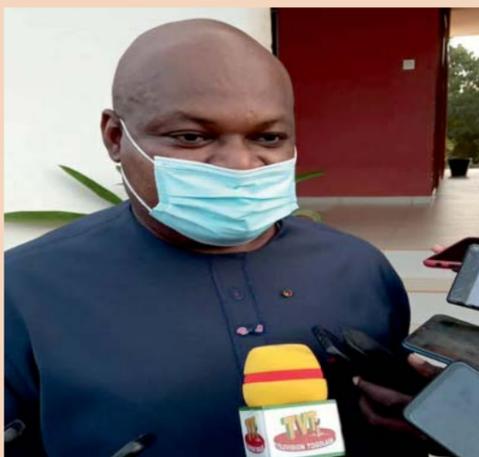
LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0500 du 25 Novembre 2020 - 250 F CFA / Etranger 1€

Exploitation minière :

ScanTogo présente ses procédures d'acquisition des terrains et d'indemnisation des populations P.5



Vers un remue-ménage dans le monde de la presse :

Le Prof Ayéwouadan en guerre contre les mauvaises pratiques P.4



Budget 2021 :

77,9 milliards de CFA pour améliorer le système sanitaire au Togo P.3

Classement BCEAO :
Le Togo a le meilleur taux de bancarisation dans l'UEMOA P.5



2 Société

Campagne 2020 de la transhumance : 12 morts et 130 dévastations de champs enregistrées, des recommandations formulées

Les acteurs de la campagne 2020 de la transhumance se sont donnés rendez-vous à un atelier tenu du 19 au 21 novembre derniers à Kara au nord du pays pour dresser le bilan de l'année. D'après les décomptes, 12 pertes en vies humaines et 130 cas de dévastation de champs ont été enregistrés. Occasion donc pour le ministre en charge de la sécurité et de la protection civile d'exhorter les acteurs ainsi que toutes les communautés impliquées dans ce phénomène à assumer leurs responsabilités pour des campagnes plus apaisées lors des prochaines années.



année a pris fin officiellement le 31 mai dernier.

Au total, 30.000 têtes de bovins ont circulé sur le territoire togolais avec beaucoup de conflits engendrés et des morts d'hommes et des dégâts signalés.

Des conflits enregistrés dans plusieurs villages entre Peuhls (éleveurs de bœufs) et agriculteurs qui se plaignent de la dévastation de leurs champs après le passage des troupeaux. Un phénomène qui met à rudes épreuves la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans les localités touchées. Or, les autorités en charge de la sécurité avaient déjà pris la mesure de la situation et avaient donné des instructions fermes aux principaux responsables des organisations

d'éleveurs, aux bouviers et autres propriétaires de troupeaux de faire arrêter la divagation des animaux sous toutes ses formes sous peine de subir la rigueur de la loi en cas d'incident causé par un troupeau de bœufs.

Pour une gestion apaisée du phénomène de transhumance au Togo, les autorités en charge du département de la sécurité et de la protection civile ont adopté un Plan opérationnel de gestion à travers la coexistence pacifique entre les différentes communautés touchées. Ceci dans le souci de faire le moins de victimes possible au cours de ce phénomène qui ne cesse d'engendrer des conflits entre les communautés concernées.

Malheureusement, cette

Suite à la page 4

Démarrée le 31 janvier 2020, la campagne de transhumance de cette



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

**Directeur de la
Publication**
PETCHEZI P. D. Fabrice

**Comité de
Rédaction**
PETCHEZI Fabrice
Alain TCHEDRE
Prosper AWIH
Dick MESSAN (Stagiaire)
Cyrille SABLASSOU

Correcteur
S. Didier

Infographie
JPB

Adresse
Route du Contournement CEDEAO,
Agoè Démakpoè, non loin des rails
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 42 83 46
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie
SDR

Tirage
1000 exemplaires

jusqu'à -40%
sur le
DÉDOUANEMENT de vos VÉHICULES & MARCHANDISES*

#CQFS

Un taux de dépréciation de **25%** est appliqué sur les véhicules dont la date d'entrée aux magasins et aires de dédouanement est comprise entre le **1^{er} Janvier et le 24 décembre 2020.**

Office Togolais des Recettes - OTR

Pharmacies de garde à Lomé

Du 23 au 30 Novembre 2020

- JEANNE d'ARC * Près de Marox-Renault-Star.22 22 08 01
ST ANTOINE* 1048, Avenue de la Libération.22 21 29 64
AMESSIAME.* BE Marché de Bè.96 32 97 60
OCEANE* Rue OCAM.22 22 62 77
KODJOVIAKOPE * Avenue Duisbourg.22 21 89 90 22 20 44 71
ROBERTSON* 607,Avenue François MITTERAND
Nyékonakpoé.22 22 28 41
BON SECOURS * B Rue du Grand Collège du Plateau –
Cassablanca.70 45 76 74
STE MARIE* Face Super Marché Tokoin-RAMCO.22 21 85 58
ISIS* Avenue Jean Paul II près des rails NUKAFU Gakpoto.70 44
83 87
YEM-BLA* 258, Av. Akéï face à la Résidence .22 26 76 51/90 88
98 72
FRATERNITE* Hédzranawé près de la Clinique St Joseph.22 26
81 55
CITRUS * Attiégo Carrefour DVA, Grand Contournement.70 44
59 24
NOTRE DAME* Rte de l'Aéroport entre la foire TOGO 2000 et
l'Aéroport.96 80 10 12
SANTA MADONNA* Kégué, face maison Kader Coubadja &
Eglise catholique Ste Thérèse.70 01 03 03/ 96 68 03 03
MISERICORDE* BE-KPOTA à 300M de NISSAN, A côté de la
Station MRS.96 80 09 45
MAELYS* 1688, Bd Malfakassa - Bè Kpota en Face de NETADI.22
27 60 19
BETHEL* Rte d'Adidogomé.22 25 23 70
DES ECOLES* Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG,
Route de Kpalimé.22 51 75 75
HOSANNA * Carrefour Sagbado-Sémékonawo, en face de la
station service SANOL .22 51 50 49/92 53 50 00
MATHILDA* Route PATASSE - Lomégan – ODEF.22 51 15 34
EL SHADAI* Face Ecole Théologie ESTAO .22 51 44 25
ENOULI* Station d'Agbalépédogan.22 25 90 68
LE GALIEN* Rue Pavée d'Adidoadin .22 51 71 71
DES ROSES* Quartier Vakpossito, en face de l'entreprise de
l'Union.70 42 37 72
VOLONTAS DEI.* Quartier Avédji, Carrefour "SUN CITY", face à
l'ancien bar Sun City.70 42 23 60
BETANIA* Rue Sito, Totsi-Glenkomé non loin de la salle des
Témoins de Jéhovah.96 80 10 11
AGOE-NYIVE* A côté de l'Eglise Catholique d'Agoè-Nyivé.22 25
83 38
NABINE * Sise à Agoè Anomé dit Plateau (Route du Bar
Plateau).93 36 26 26
CLEMENCE* Rte de la Cour d'Appel, entre l'Agence CEET
d'Agoè et l'Ecole privée La Source.70 19 35 35
LA MAIN DE DIEU* AGOE ASSIYEE non loin de l'église des
Assemblées de Dieu (Temple Galilée).93 40 21 21
DIVINA GRACIA* Quartier Agoè-Fiovi, Rond point Cool Catch
(ancien carrefour Bafana-Bafana).99 83 91 00/ 96 80 10 21
ABRAHAM* Agoè-Logopé Kossigan.22 50 10 00
A DIEU LA GLOIRE* A 200m du marché de Légbassito, sur le
grand contournement, voie de Madikpéto.93 26 36 00
TCHEP'SON* Face Terminal du Sahel (Togblékopé).70 42 94 41
SANGUERA* Près du Lycée de Sanguéra.70 42 80 80/99 90 89 72
GANFAT * AGOE DALIKO près du Carf EDEM (CAMP GP).22 55
08 15/70 22 15 15
VERSEAU* Près de la maison Bateau Baguida.22 27 34 53
DE L'EDEN* Route d'Aného, face Cité Baguida.70 42 13 98

Prompt Rétablissement

**LE LIBÉRAL, c'est
tous les mercredis**



Budget 2021 : 77,9 milliards de cfa pour améliorer le système sanitaire au Togo

Il y a des années maintenant que le Togo a entamé une réelle politique d'amélioration des services sanitaires. Cela se traduit par la multiplication des ressources financières, des infrastructures et des projets dans le secteur ; des prises en charge gratuites ou à faible coût ; des campagnes de sensibilisation et de vaccination, pour ne citer que celles-là. Grâce à cette stratégie destinée à renforcer le capital humain, le pays avance à pas de géant vers l'émergence sociale. Dans le budget de l'Etat, comptant pour l'exercice 2021, près de 80 milliards de francs CFA sont dédiés au secteur sanitaire, preuve irréfutable de l'importance accordée à celui-ci.



Le montant du budget 2021 est de 1 521,6 milliards.

Il prend en compte tous les secteurs sociaux, en l'occurrence celui de la santé où d'importantes mesures seront prises pour consolider le Plan national de développement sanitaire (PNDS), intensifier la couverture sanitaire dans le pays, affermir les infrastructures, multiplier et moderniser les hôpitaux ou centres de santé régionaux et préfectoraux. La gratuité des soins sera optimisée avec une prise en charge efficiente des soins de santé des femmes enceintes.

L'enveloppe prévue pour soutenir le secteur équivaut à 10% du montant alloué aux ministères et institutions. Elle aidera à atteindre les résultats escomptés pour l'année 2021.

La santé des citoyens mise en avant-plan

Les pouvoirs publics facilitent aux Togolais, un accès aux services sociaux

de base et de qualité, principalement dans les domaines éducatif et sanitaire.

Au rang des actions prévues et échelonnées sur la période 2020-2025, il y a l'extension de l'assurance maladie universelle pour réduire d'au moins 80% la part du coût des soins de santé supportés par les ménages ; la

modernisation des Centres hospitaliers régionaux (CHR) avec le déploiement des équipements, des matériels et un scanner dans chaque structure ; la construction et l'équipement de 06 centres de santé mère-enfant ; le doublement du nombre d'accoucheuses auxiliaires d'Etat ; la construction de 100

Centres médicaux sociaux (CMS) ; la réhabilitation des centres de santé communautaires.

Mais pas que

La lutte contre le trafic et la contrefaçon de médicaments ou produits pharmaceutiques sera renforcée et des cliniques mobiles supplémentaires seront mises en place. Les

autorités travaillent pour une réduction, voire la résorption des difficultés liées au dispositif de transfusion sanguine en mettant en place une banque de sang par région. On ne peut pas manquer de parler des idées de construction et d'équipement d'un centre de lutte contre le cancer ; le renforcement du dépistage et du traitement des maladies non transmissibles ; l'introduction des vaccins contre l'hépatite B et le cancer de l'utérus dans le programme élargi de vaccination, etc.

La santé n'a pas de prix, le Togo n'en disconvient pas ; tant mieux pour les populations■

L'OTR va s'établir à Bassar :

Kokou Tchodiè lance les travaux de construction du bâtiment des Impôts

Après l'inauguration en début de semaine dernière d'un bâtiment moderne et futuriste qui abrite désormais les services de Contrôle Préfectoral des Impôts à Cinkassé, le Commissaire général de l'Office togolais des recettes (OTR), Philippe Kokou Tchodiè, était le 19 novembre dernier à Bassar pour la pose de la première pierre pour la construction d'un bâtiment de Contrôle préfectoral des Impôts.

La politique de proximité de l'Office togolais des recettes (OTR) se poursuit avec la pose de la première pierre pour la construction d'un bâtiment de Contrôle préfectoral des Impôts à Bassar. Il s'agit pour l'OTR d'offrir



un cadre accueillant, convivial accessible, innovant tout en favorisant l'émergence d'une culture fiscale à travers tout le Togo.

Ce bâtiment en gestation vise à offrir un espace institutionnel qui va symboliser la présence de l'OTR dans la préfecture d'une part, et maintenir le cap de l'amélioration de la qualité de ses services d'autre part, ont expliqué les premiers responsables de



l'Office.

Cette cérémonie a été une occasion pour l'Office de sensibiliser les contribuables au civisme fiscal. Une sensibilisation qui s'est déroulée dans le strict respect des mesures barrières édictées par les autorités sanitaires dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée au nouveau coronavirus.

@macite.info



4 Actualité



Vers un remue-ménage dans le monde de presse : Le professeur Ayéwouadan en guerre contre les mauvaises pratiques

Le nouveau Ministre de la communication et des médias porte-parole du gouvernement le professeur Akodah AYEWOUDAN visiblement n'est pas en villégiature au ministère de la communication. Ce juriste de renommée professeur de droit entend marquer son passage en attirant l'attention des professionnels des médias sur le respect des règles qui régissent la profession.

En interdisant dans un communiqué les confrères des médias publics à ne plus tendre la main aux organisateurs des manifestations pour lesquels ils ont été invités, le ministre vient de taper dans une fourmilière. L'intéressement des journalistes sur les lieux de reportage est une pratique contraire à l'éthique et la déontologie du métier.

Le code de déontologie en son article 6 est d'ailleurs limpide là-dessus : « Le journaliste dans l'exercice de ses professions est tenue de refuser de l'argent ou tout autre », cela fait partie de ce qu'on appelle la dignité professionnelle. Mais l'article 42 du code de la presse et de la communication est encore plus explicite. Il stipule que : « Dans l'exercice de leur profession, le journaliste, le technicien des médias et l'auxiliaire de presse doivent observer une intégrité morale.

Ils ne doivent accepter, en dehors de la rémunération qui leur est due par leur employeur, aucun avantage soit pécuniaire, soit en nature quelle qu'en soit la valeur, qui peut limiter leur objectivité et leur indépendance professionnelle ou d'opinion.

Ils ne doivent céder à aucune pression tendant à corrompre l'exactitude de l'information.

Ils ne doivent, en aucun

cas, conditionner la publication d'information en leur possession à une rémunération ou toute autre forme d'avantages ». En réalité le ministre de la communication n'invente rien. Il vient juste rappeler aux professionnels une disposition qu'ils sont censés connaître et appliquer.

Ce combat du professeur AYEWOUDAN contre une pratique bien connue de tous vient relancer un vieux débat, celui de la précarité qui gangrène la profession de journaliste au Togo. Les confrères des médias d'Etat malgré leur salaire de fonctionnaire n'échappent pas à la tentation du



communiqué final appelé « Gombo » sous d'autres cieux. Une chose est d'interdire, l'autre est de faire respecter de quels moyens dispose

le ministre pour faire abolir une contre pratique aussi vieille que le monde et érigée d'ailleurs en règle ; on verra bien.■

Campagne 2020 de la transhumance :

12 morts et 130 dévastations de champs enregistrées, des recommandations formulées

Suite de la page 2

année encore, force est de constater que des morts d'hommes sont encore signalées et des cas de dévastation de champs enregistrés.

Un bilan purement négatif au vu des efforts qui ont été faits dans le sens de réduire l'impact du phénomène. « 12 morts, c'est trop pour notre pays. J'invite tous les acteurs à assumer leurs responsabilités pour une gestion plus apaisée des campagnes prochaines » a estimé le Gal Yark Damehane, ministre en charge de la sécurité et de la protection civile. Et son collègue de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, Antoine Lékpa Gbégbéni de renchérir « nous avons la lourde responsabilité de prendre des mesures synergiques afin de limiter les dérives constatées ».

A l'origine de cette situation fâcheuse, l'on retient essentiellement le pâturage nocturne, la complicité des éleveurs sédentaires qui refusent de dénoncer les fautifs, l'entrée précoce et le départ tardif des transhumants, le non-respect des points d'entrées, le déplacement des transhumants hors des couloirs de passage préalablement



tracés...etc.

Des causes qui expliquent les conflits entre les bouviers nomades, les producteurs agricoles sédentaires et les propriétaires terriens.

Comment procéder alors lors des prochaines campagnes afin d'éviter les dégâts enregistrés ? Telle a été la grande interrogation qui a retenu l'attention des participants durant les travaux de cet atelier.

Et pour résoudre cette équation, plusieurs recommandations ont été formulées à l'endroit de l'ensemble des acteurs impliqués dans le phénomène. Parmi celles-ci, l'on note principalement : la prise en compte de l'activité agropastorale dans les documents stratégiques (plan de développement) des communes pour un meilleur développement

socioéconomique des territoires ; l'acquisition des domaines pour les zones d'aménagement de production bovine suivant le code foncier et domanial en vigueur ; la mobilisation des ressources pour assurer le fonctionnement et la pérennité des aménagements pastoraux et infrastructures agropastorales sur les territoires ; l'implication de l'interprofession dans la gestion de la transhumance ; commanditer une étude approfondie sur l'étendue des espaces, la disponibilité en forages et en eau pour le ranching...etc.

Vivement que tous les acteurs de ce secteur puissent mettre en œuvre les recommandations pour un bilan positif lors des prochaines campagnes.■

Roger GBESSIA



Exploitation minière : **ScanTogo présente ses procédures d'acquisition des terrains et d'indemnisation des populations**

La branche togolaise du cimentier allemand HeidelbergCement, ScanTogo qui exploite le clinker dans la préfecture de Yoto, a présenté aux professionnels des médias la semaine dernière à Tabligbo, les différentes procédures d'acquisition des terrains à des fins d'exploitation minière et les indemnisations des biens.



Régies par les règles de l'IFC, un instrument de la Banque mondiale qui a octroyé un prêt au Groupe pour la construction de l'usine de Tabligbo, ces procédures touchent autant l'achat des terrains que leur bail. Elles prennent en compte également les biens des propriétaires terriens que

l'entreprise doit indemniser. Pour Jean Adolehoume,

directeur chargé de l'administration, des relations extérieures, de la RSE et de la communication de ScanTogo, le principe en la matière est respecté par ScanTogo, au cœur d'une bataille médiatique et juridique ces dernières semaines.

En matière d'achat de terrain, il faut acheter le terrain et payer le prix au propriétaire, indemniser les plantes qui s'y trouvent et acheter un terrain de remplacement.

Quant au bail, il faut louer le terrain et payer le loyer (5F le mètre carré fois 5 ans, prix fixé par l'Etat togolais), indemniser les plantes qui s'y trouvent et restaurer les terrains et les retourner aux propriétaires après leur exploitation.

En la matière, a relevé Amévi Gnamakou, prestataire de la société spécialiste du foncier, la société a fait preuve d'une très grande générosité et d'un professionnalisme afin que toutes les parties soient contentées.

En effet, après l'obtention du permis d'exploitation à grande échelle sur 14,2 km² de l'Etat togolais, ScanTogo a attribué à chaque personne propriétaire d'une parcelle sur le domaine concédé, un numéro

Classement BCEAO :

Le Togo a le meilleur taux de bancarisation dans l'UEMOA

L'inclusion financière est en marche au Togo, surtout en matière de la micro finance. En effet, dans son rapport annuel de 2019 de la BCEAO publié fin octobre dernier, le pays de Faure Gnassingbé est classé 1^{er} dans l'espace UEMOA avec un taux de bancarisation de 78,5%. Des performances qui s'expliquent par les politiques et les programmes de développement mis en place par les autorités togolaises au cours de ces dernières années.

Selon la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), en 2019, 25,1% de la population togolaise détenait un compte dans une banque, un service postal, une caisse nationale d'épargne ou encore au trésor. Les togolais sont ainsi plus bancarisés que leurs voisins du Bénin (24,8%) ou du Burkina Faso (23,2%) tandis que les Nigériens se classent derniers avec un taux de bancarisation de 6,8%. Cette meilleure performance en matière de la micro finance enregistrée par le Togo dans la sous région est due à plusieurs facteurs.

En effet, grâce aux politiques plus ouvertes et plus souples, les



populations qui étaient traditionnellement exclues du système bancaire, ont pu bénéficier des services financiers à travers notamment des programmes tels que le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) ou encore le Projet National de l'Entrepreneuriat Rural (PNPER).

Sous le leadership du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, le Gouvernement togolais s'est inscrit dans une stratégie du faire-faire dans la mise en œuvre de sa politique nationale de l'inclusion financière en continuant d'améliorer les produits et services adaptés aux besoins des petites et moyennes entreprises et aux microprojets.

Des opportunités ainsi offertes

aux populations (surtout celles vivant en milieux ruraux) en vue d'un accès plus facile aux services financiers. Résultat : des adhérents de plus en plus nombreux dans les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et des services de micro finance et des encours de crédits en hausse.

Doté d'une bonne expérience des mécanismes d'inclusion des couches les plus vulnérables, le Togo est devenu la locomotive régionale de la bancarisation par la micro finance. Classé 1^{er} dans l'espace UEMOA avec 78,5%, le pays est suivi par le Bénin (72,2%), le Sénégal loin (52,0%), le Burkina Faso (43,4), la Côte d'Ivoire 30,8%, le Mali (26,7%), la Guinée-Bissau (21,3%) et le Niger (16,5%). ■

Suite à la page 7





COMMUNIQUE



Lomé (Togo), 20 Novembre 2020

Dans la perspective de réaffirmer le changement amorcé et de se rapprocher davantage de ses clients, TOGOCOM réaffirme sa vision et son engagement à réaménager ses tarifs de communication conformément aux réformes de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), et faisant suite à la décision N° 2020-002/ARCEP/CD en date du 09 novembre 2020 émanant du régulateur et instruisant la « non-différenciation tarifaire », nous portons à votre connaissance l'application de l'unification tarifaire de tous nos profils clients à compter du 22/11/2020.

TOGOCOM en phase avec l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), avait d'ores et déjà annoncé le déploiement d'une nouvelle politique tarifaire plus harmonieuse et plus ambitieuse avec pour finalité la satisfaction de toute sa clientèle. L'objectif ultime étant de vulgariser la communication avec des tarifs accessibles à toutes les couches de la population sur toute l'étendue du territoire national.

TOGOCOM met donc de ce fait tout en œuvre pour offrir les meilleurs services en matière de télécommunication et de connectivité à toute sa clientèle tout en assurant la proximité et la disponibilité de ses produits et services pour toutes les bourses. Ce nouveau réaménagement tarifaire consacrera :

- L'unification des tarifs des appels vers tous les réseaux nationaux pour les communications normales et dans les forfaits.

TOGOCOM continue de mutualiser ses forces pour offrir une meilleure qualité de service à l'endroit du client final, assurer le désenclavement des hameaux les plus reculés et amener le meilleur de la technologie mobile à la population togolaise.

La Direction Générale



TOGOCOM est le leader du marché Togolais des télécommunications au service de l'ensemble des Togolais où qu'ils se trouvent sur le territoire national. Le Groupe est le fruit du regroupement en 2017, des activités de Togo Telecom, l'opérateur historique national de la téléphonie fixe au Togo, et Togo Cellulaire (Togocel), l'opérateur de téléphonie mobile. TOGOCOM pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux notamment sur la couverture du réseau, la performance des débits Internet, l'efficacité du service client, la proximité du réseau de distribution et la disponibilité des produits et des services.

Place de la Réconciliation – Quartier Atcharvé - BP 333 – Lomé – Togo - togocom.tg   

Contact : Lionel TSOTO, Directeur de la Communication - Cel : +228 93 77 36 10 - E-mail : lionel.tsoto@togocom.tg



Vers un système innovant de financement du secteur culturel pour le Togo ? Et si le Dr Jean-Luc Gbati SONHAYE avait la panacée, avec sa thèse de doctorat ?

« Mécanismes endogènes de financement de la culture au Togo : proposition d'une stratégie de renforcement du système de financement du secteur culturel ». C'est sur ce thème que le désormais Docteur Jean-Luc Gbati SONHAYE a défendu sa thèse de doctorat unique en Culture, Art et Développement. Ses travaux de recherche ont abouti à des propositions de stratégies visant l'amélioration du mode de financement de la Culture au Togo. Ceci, en passant par un renforcement du système de financement du secteur culturel et en impliquant l'utilisation optimale des mécanismes de financement, qui se réfèrent aux valeurs et réalités intrinsèques du Togo.



Le Togo dispose-t-il d'une richesse culturelle ? À cette question, l'on peut dire sans se tromper, eu égard à sa diversité et le caractère cosmopolite de sa population, que le Togo dispose d'une manne inestimable en termes de richesses culturelles. Le Togo bénéficie-t-il d'un système de financement lui permettant de développer son secteur culturel et créatif ? Peut-on répondre par l'affirmatif sans se

tromper ? Si non, que faire si l'on sait que le secteur culturel et créatif occupe une importante frange de la population, de jeunes et de femmes ? C'est en tout cas le grand chantier sur lequel a travaillé Jean-Luc Gbati SONHAYE, juriste et ingénieur culturel de formation. Il a fait ressortir le paradoxe du système culturel Togolais à travers deux points. Le premier constat est que le Togo,

bien que regorgeant d'importantes potentialités culturelles et créatives, a du mal à développer véritablement son secteur culturel et créatif qui reste confronté à un déficit de financement. Le second est que les mécanismes endogènes de financement bien qu'existant ne sont pas suffisamment exploités par les acteurs culturels.

La grande interrogation suscitée par cette recherche est de savoir : par quelle méthode raffermir les mécanismes endogènes de financement de la culture au Togo et ainsi parvenir sur les voies de résolution du déficit de financement du secteur culturel et créatif du pays ?

A cette interrogation, le Dr



Jean-Luc Gbati SONHAYE propose quatre axes : dont deux à l'endroit du secteur public à travers une stratégie de dynamisation de la politique de financement public et deux à l'endroit du secteur privé à travers une stratégie de renforcement du financement privé. La stratégie de renforcement de la politique de financement public a abouti à un projet de dynamisation du Fonds d'Aide à la Culture (FAC) et à une série de propositions de textes juridiques notamment un

projet de loi sur le mécénat culturel, un projet de décret relatif au parrainage culturel (sponsoring) et un projet de taxe de promotion culturelle.

La stratégie de renforcement du financement privé a, quant à elle, abouti à un projet de création d'une agence d'ingénierie et d'intermédiation financière dédiée aux arts à la culture et à un projet de création d'une plateforme de financement participatif dédié aux financements de projets culturels et créatifs. ■

Exploitation minière :

ScanTogo présente ses procédures d'acquisition des terrains et d'indemnisation des populations

Suite de la page 5

d'identification, au total 382.

Une étude d'impact environnemental et social a été faite par le truchement d'un cabinet commis par l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) dont le document final a été validé par les populations sous le contrôle de l'Etat, en 2011.

« Dans le document figure également le prix pour l'achat des terrains et le barème

d'indemnisation des plantes. », a-t-il précisé.

Au cœur d'un litige l'opposant aux propriétaires du lot 300 et de celui 331 appartenant à la collectivité Sika, ScanTogo a profité du créneau pur éclairer la lanterne de l'opinion de l'instrumentalisation des médias, et surtout de la cupidité des populations qui trouvent dans l'indemnisation des biens sur les parcelles un moyen de se faire de l'argent frauduleusement à travers la remise en terre

des plants.

La société loue plus d'espace qu'elle n'exploite afin d'optimiser les conditions de sécurité autour de l'exploitation, pour cela elle laisse l'exploitation des surfaces restantes aux populations qui n'avaient plus le droit d'usage, ce qui se retourne contre elle au moment du renouvellement des baux car ces dernières remettent en terre d'autres plants et exigent des indemnités pour cela alors même qu'initialement, elles ne

devraient pas avoir un droit d'usage sur ces lots. Des cas de corruption des propriétaires qui ne sont pas des exploitants, des surcomptages des plants, l'établissement des PVs frauduleux, sont déplorés par la société qui dépensent plus de 1,5 milliards pour l'indemnisation des plantes.

Rappelons que ScanTogo opère selon un plan quinquennal. Elle a loué les terrains pour 5 ans en 2013 sur la base de ce plan d'exploitation de

l'usine. Le renouvellement en 2019 du bail et location d'un nouvel espace pour la période 2019-2023 avec un loyer de 6,5 F le mètre carré a été acté après plusieurs difficultés. ScanTogo, c'est également du social avec des bâtiments scolaires, la réhabilitation de l'hôpital de Tabligbo, de l'électricité, des pistes rurales, des marchés, de la formation des jeunes dans les métiers, ... ■

Dem





jusqu'à
-400%
sur le

DÉDOUANEMENT
de vos VÉHICULES
& MARCHANDISES*

* Marchandises sous douane en souffrance

jusqu'au 24 décembre 2020

   Office Togolais des Recettes - OTR

 **8201**

 **+228 90 99 41 01**

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

